

X

ADMINISTRATION

Le fardeau croissant des responsabilités assumées par le ministère à Ottawa et à l'étranger exige beaucoup du personnel, ainsi que des ressources financières et administratives dont il dispose. Le roulement périodique du personnel pose inéluctablement des problèmes complexes d'organisation et d'administration que connaissent peu d'autres ministères. Les directions administratives dont les attributions sont exposées plus loin, ont poursuivi en 1967 un programme mis en branle antérieurement en vue d'améliorer les services administratifs et de soutien. On a fait appel à de nouvelles méthodes de gestion du personnel, de comptabilité et de tenue des dossiers, ce qui rend plus souple l'utilisation de ressources limitées.

Direction des services administratifs

Une des tâches essentielles du ministère consiste à offrir des conditions de travail incitant des Canadiens compétents à servir loin de leur pays natal pendant de longues périodes dans des milieux étrangers qui sont parfois malsains ou désagréables. Les fonctionnaires du ministère qui sont envoyés outre-mer, doivent être en mesure de se loger convenablement, de faire instruire leurs enfants suivant les normes adoptées au Canada, de se garder en bonne santé et de remplir leurs devoirs efficacement avec le minimum de dérangements causés par des changements à leurs habitudes.

Les tâches précitées incombent surtout à la Direction des services administratifs, qui se compose des sections préposées à la mise au point du régime des indemnités, au service des traitements et dédommagements, au service des affectations, au logement à l'étranger, au régime d'assurance-santé, ainsi qu'au programme des congés et présences. Dans le cadre de ces responsabilités, la Direction a fait une étude approfondie du Règlement régissant le service extérieur, étude à laquelle ont collaboré des représentants d'autres ministères du gouvernement qui ont du personnel à l'étranger et le Conseil du Trésor; une grande partie de ce travail a été terminée au cours de l'année.

De plus, la Direction a coordonné les services administratifs afférents à l'ouverture de nouvelles missions, celle de Bangkok par exemple, et au transfert de Paris à Bruxelles de la Délégation canadienne auprès de l'OTAN. Elle s'est occupée aussi des traitements du personnel à Ottawa, de la rédaction et de la distribution du Manuel du Règlement intérieur ainsi que des modifications pertinentes, des avis, circulaires et notes de service d'ordre administratif, de la reproduction des documents, bulletins et directives, ainsi que du répertoire des autorisations et de l'index classifié y afférent.

Direction des communications

Cette Direction est chargée de l'exploitation et de l'administration du réseau canadien de communications diplomatiques. Ce réseau assure la